

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 30 mars 2021
Date d'affichage : 30 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 26
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt et un et le huit avril,

À vingt heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert TCHOBDRONOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Emilie Bastié, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Mylène Garcin, Valérie Grange, Marc Jaubert, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Jean-François Lovisolo, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Karine Mouret, Michel Partage, Béatrice Paumier-Lallemand, Grégory Risbourg, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Michel Simos

Procurations de : Géraud de Sabran Pontevès à Mylène Garcin, Marc Duval à Emilie Bastie, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gouirand à Nathalie Lebouc, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Séverine Maugan-Curnier à Nicolas Salerno, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Jean-Louis Robert à Robert Tchobdrenovitch, Richard Rouzet à Catherine Serra, Bernadette Vitale à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Mariane Domeizel

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-029
Taux de fiscalité 2021 – Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-13 et suivants, ainsi que L. 5214-16 ;

Vu le code général des Impôts et notamment ses articles 1379-0 bis, 1520 à 1526 et 1636 B sexies et suivants ;

Vu la loi de finances initiale pour 2021 ;

Vu la délibération n°2020-015 fixant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13%,

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant les conclusions du débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'augmentation du coût du traitement des ordures ménagères résiduelles, somme versée au SIECEUTOM,

Considérant les prévisions de dépenses pour le service propreté et valorisation sur l'exercice 2021,

Considérant le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives annoncé est de 0,2 %,

Considérant que l'Etat 1259 n'a toujours pas été notifié et que dans cette attente, le produit inscrit au budget reprend l'état 1259 de 2020,

Considérant que le territoire de COTELUB comprend une zone unique, qu'ainsi il est voté un taux unique de TEOM,

Considérant la nécessité d'équilibrer financièrement le budget du service,

Considérant que le produit attendu de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour atteindre l'équilibre financier du service Propreté et valorisation permet de prévoir une baisse du taux de TEOM pour l'année 2021,

Considérant que le produit attendu de la TEOM, au taux de 12.3 % appliqué aux bases de l'état 1259 de 2020, revalorisées au coefficient de 0.2%, est de 3 728 775 €,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12,3 % sur l'ensemble du territoire de COTELUB,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Fixe** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12,3 % sur l'ensemble du territoire de COTELUB,
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH
Président


COMMUNAUTE TERRITORIALE
SUD LUBERON